

PACK PSF

Campagne 2023

SOMMAIRE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Cadre général

Comment ça marche ?

En chiffres

POUR QUI ET POUR QUOI ?

Les orientations et les critères

Les structures éligibles

Objectifs opérationnels et axes

Le cumul d'aides financières fédérales

Les projets non éligibles

COMMENT ?

Les étapes clés

La Check List !

**LeCompteAsso :
Déposer une subvention pas à pas**

**LeCompteAsso :
Déposer un compte-rendu financier pas à pas**

À VOUS DE JOUER !

Bon à savoir !

Les outils et ressources documentaires

Qui peut m'aider ?

01

**PROJETS SPORTIFS
FÉDÉRAUX :
DE QUOI PARLE-T-
ON ?**

Cadre général



Comment ça marche ?

En chiffres



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Cadre général



Un dispositif créé en 2019 et porté par l'**Agence Nationale du Sport**



Une volonté de soutenir le **développement de la pratique sportive** au sein des clubs



Une **mobilisation des fédérations sportives** pour analyser les projets déposés par les clubs affiliés

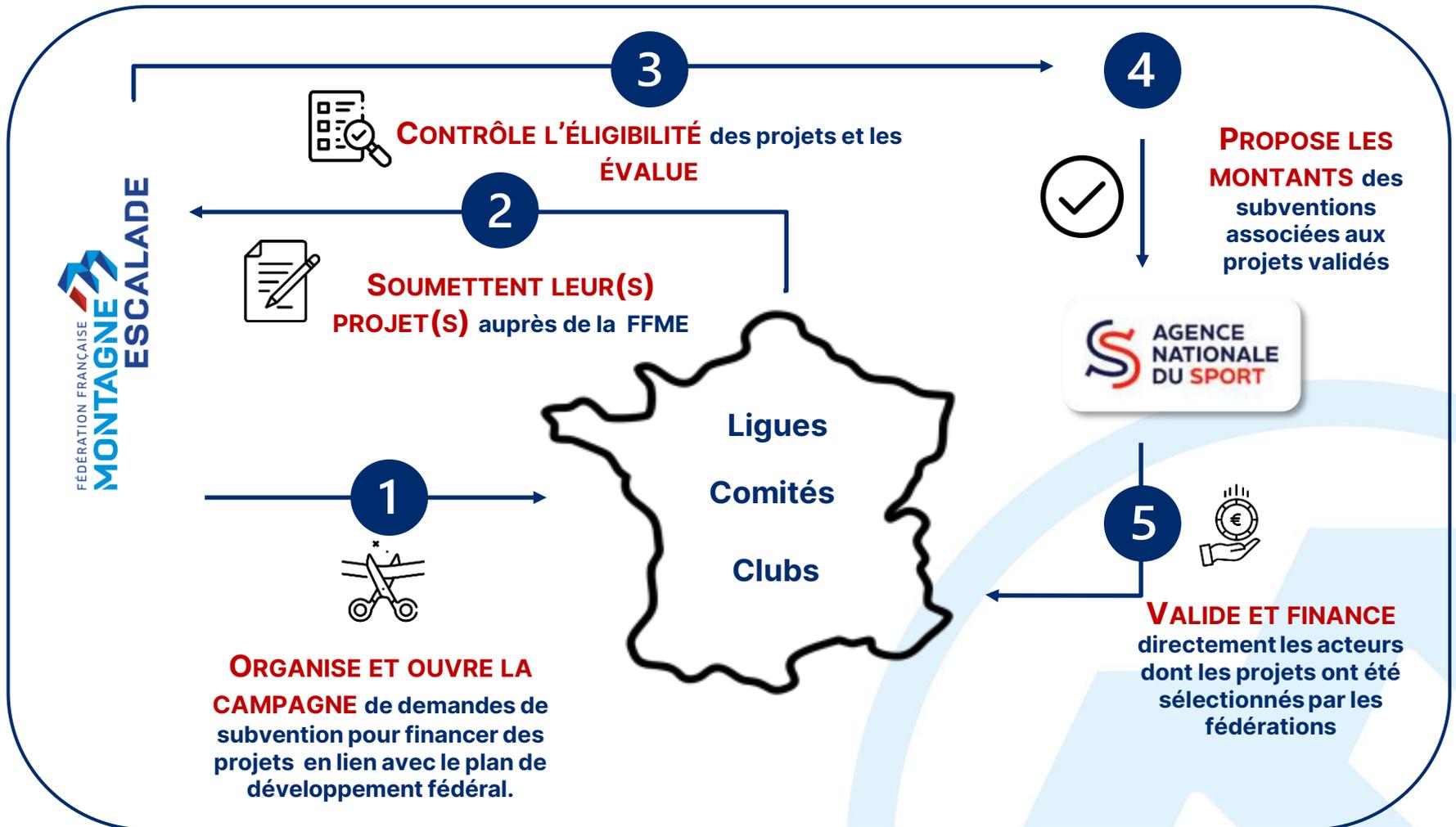


Une **enveloppe financière** attribuée chaque année et à chaque fédération dans le cadre de la campagne PSF



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Comment ça marche ?



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

En chiffres

ENVELOPPE ALLOUÉE AUX PSF

2020 → 605 560 €

2021 → 796 500 €

2022 → 785 200 €

Ventilation enveloppe 2022

51% pour les clubs

21% pour les CT

28% pour les Ligues

NOMBRE DE DOSSIERS

2020 → 200 reçus – 157 bénéficiaires

2021 → 233 reçus – 220 bénéficiaires

2022 → 216 reçus – 209 bénéficiaires

ENVELOPPE TOTALE DEMANDÉE PAR LES STRUCTURES

2020 → 1 591 746 €

2021 → 1 861 516 €

2022 → 1 819 717 €

BILAN

Nombre de projets total depuis 2019 :

- 1 827 Projets reçus
- 1 446 Projets soutenus par les PSF

Montant reversé via les PSF depuis
2019 : **2 766 960€**

Montant de l'enveloppe 2023 : 715 800 €



02

**PROJET SPORTIF
FÉDÉRAL :
POUR QUI ET POUR
QUOI ?**

Les orientations et les
critères



Les structures éligibles

Objectifs opérationnels et
axes

Le cumul d'aides
financières fédérales

Les projets non éligibles



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUI, POUR QUOI ?

Les orientations et critères

LES ORIENTATIONS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT



Part réservée aux clubs **supérieure à 50%** de l'enveloppe totale



Priorité au **public féminin** et public **en situation de handicap**



Soutien à l'**accès territorial au haut niveau** (dans la limite de 15% de l'enveloppe globale)

Une attention particulière sera portée aux clubs engagés sur d'autres dispositifs (2h de sport supplémentaires au collège, sport-santé, Pass'Sport, Sport en milieu professionnel, clubs en QPV...)



- **La part de la subvention dans le projet ne doit pas dépassée les 66%.**
- **Montant minimum** de subvention demandée :
 - **1500€**
 - 1000€ pour les clubs situés en **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)**



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUI, POUR QUOI ?

Les orientations et les critères

LES CRITÈRES DE LA FFME



Contrat club signé



Être affilié au moins depuis la saison passée



Avoir un projet associatif



Clubs moins de 10 licenciés



En cas d'affiliation à d'autres fédérations :
1 même projet = 1 seule fédération



LES MONTANTS ATTRIBUÉS DÉPENDENT

- De l'enveloppe ANS
- Du nombre de dossiers éligibles reçus
- Des montants demandés
- **De la qualité des projets**



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUI ?

Les structures éligibles

CLUBS



Nombre de projets maximum :

- Métropole : **2**
- Outre-Mer : **4**

LES COMITÉS
TERRITORIAUX



Nombre de projets maximum : **4**

LES LIGUES



Nombre de projets maximum : **6**



— SONT EXCLUS DE L'ÉMARGEMENT AUX PSF —

- Les établissements affiliés
- Les membres associés
- Structures en Corse, Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie (voir avec votre [DRAJES](#) ou les autorités locales)



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUOI ?

Votre projet doit intégrer l'un des **3 OBJECTIFS** définis par l'Agence nationale du Sport

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Axe 4
- Axe 5
- Axe 6

ACCESSION AU HAUT NIVEAU

ETR*  Actions sportives
Encadrement
Optimisation de l'entraînement

**ETR : Équipe Technique Régionale*

PPF**  Actions sportives
Encadrement
Optimisation de l'entraînement

***PPF : Projet de Performance Fédérale*

PROMOTION SPORT SANTÉ



Garantir l'accès à nos activités pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires en vue d'augmenter le nombre de licenciés.

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUOI ?

Objectif « Développement de la pratique » : les 6 axes



AXE 1

Diversifier la pratique des activités montagne/escalade



AXE 2

Former dirigeants et intervenants bénévoles



AXE 3

Développer les pratiques écoresponsables, prévenir les dérives, s'investir dans la prévention sécurité



AXE 4

Développer les compétitions et l'entraînement en escalade et ski-alpinisme



AXE 5

Proposer un projet innovant de développement



AXE 6

Développer des actions à destination des publics en situation de handicap



Besoin d'idées et d'exemples de projets ?

[Le Projet Sportif Fédéral](#)



Cliquez sur chaque axe pour plus de détails



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUOI ?

OBJECTIF : Développement des pratiques



Axe 1

Diversifier la pratique des activités montagne/escalade

Types de projets

- Organiser des sorties en milieu naturel
- Ouvrir un [créneau baby escalade](#)
- Proposer des stages de découverte pour les publics éloignés de nos pratiques



Axe 2

Former dirigeants et intervenants bénévoles

Types de projets

- Former les licenciés aux brevets fédéraux
- Former des membres féminins du comité directeur en vue de faciliter leur engagement
- Former les plus jeunes aux fonctions d'arbitres
- Former aux premiers secours en lien avec une formation fédérale

Axe 3

Développer les pratiques éco-responsables, prévenir les dérives, s'investir dans la prévention sécurité

Types de projets

- Sensibiliser aux violences sexuelles
- Consommation durable : t-shirt durable et mise en place de ressemelage des chaussons
- Journée sensibilisation au milieu naturel : intervention LPO, ONF, ...

Vigilance

- Les projets doivent viser des licenciés ou des personnes en vue de les licencier.
- Les projets proposés ne peuvent pas être identiques à l'année précédente : ils doivent présenter une nouveauté ou une évolution.



Vigilance

Les formations professionnelles ne sont pas finançables par le PSF.

Vigilance

Le projet ne peut pas être centré sur l'achat de matériel éco-responsable (ex. éco-cup).



Besoin d'idées et d'exemples de projets ?

[Le Projet Sportif Fédéral](#)



[Boîte à outils RSO du CNOSF](#)



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUOI ?

OBJECTIF : Développement des pratiques



Axe 4

Développer les compétitions et l'entraînement en escalade et ski-alpinisme

Types de projets

- Faire émerger un circuit de compétition en ski-alpinisme
- Organiser des rassemblements de jeunes compétiteurs
- Organiser des stages de perfectionnement sportif



Axe 5

Proposer un projet innovant de développement

Types de projets

- Développer un outil digital pour faciliter la vie du club
- Élaborer un support ludique d'apprentissage de la sécurité
- Innover en matière d'animation du territoire autour de partage et de mutualisation entre les structures

Axe 6

Développer des actions à destination des publics en situation de handicap

Types de projets

- Ouvrir un créneau de pratique de [para-escalade](#)
- Mettre en place des circuits de compétitions valide/non valide
- Créer des journées de sensibilisation à la pratique avec des établissements spécialisés

Vigilance

- Pas de financement direct des frais d'ouverture. Mais ils peuvent faire partie d'un projet plus global.
- Les structures perf peuvent déposer leurs projets de performance dans l'objectif « Accession au Haut Niveau »



Vigilance

Laissez place à votre imagination et aux besoins mais gardez en tête que les projets doivent être à destination des licenciés ou de personnes que l'on amène vers la prise de licence.

Vigilance

- La finalité doit rester la prise de licence.
- Les structures déposant un projet sur cet axe devront **obligatoirement** être référencées Handiguide.
- Les clubs peuvent aussi rejoindre le programme Clubs inclusifs.



Besoin d'idées et d'exemples de projets ?
[Le Projet Sportif Fédéral](#)



- [Labellisation Handiguide](#)
- [Les clubs inclusifs](#)



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUOI ?

OBJECTIF : Promotion du sport santé



PROMOTION SPORT SANTÉ

Types de projets

- Création d'un cours sport santé
- Mise en place d'un parcours de reprise d'activités après cancer



Types de projets

- Sortie en sites naturels avec le groupe sport santé
- Développer une offre de pratique adaptée en partenariat avec une maison sport-santé

Vigilance

Retrouvez toutes les informations Sport Santé FFME sur le [Médico sport santé](#)



Besoin d'idées et d'exemples de projets ?

[Le Projet Sportif Fédéral](#)



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUOI ?

OBJECTIF : Accession au haut niveau

ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE

ACCESSION AU HAUT NIVEAU

Types de projets « Actions sportives »

- Développement spécifique des entraînements à la performance
- Rassemblements, stages, déplacements, ...
- Sélection, détection pour développer l'équipe haut niveau

Types de projets « Encadrement »

Vacation et formation des entraîneurs sur des modules spécifiques

Types de projets « Optimisation de l'entraînement »

Via :

- du matériel
- de l'expertise spécifique
- un programme d'accompagnement des sportifs intégrant des équipes paramédicales

Vigilance

Seuls les clubs performance (Label Clubs Perf), les pôles espoirs et les ligues peuvent proposer des projets au titre de l'accèsion au haut niveau.

Le nom de la structure visée par l'action doit très clairement apparaître dans la présentation du projet.

Besoin d'idées et d'exemples de projets ?

[Le Projet Sportif Fédéral](#)



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUOI ?

Le cumul des aides financières fédérales

TYPES DE PROJETS RELEVANT D'AUTRES DISPOSITIFS DE SUBVENTIONNEMENT FÉDÉRAUX	CUMUL POSSIBLE AVEC LES SUBVENTIONS AU TITRE DES PSF
<u>PLAN NATIONAL STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (PNSAE)</u>	Non Une structure artificielle relève de subventions d'investissement.
<u>BOURSE SITES NATURELS D'ESCALADE</u>	Non L'entretien et l'équipement de sites relèvent de la bourse SNE.
<u>PLAN DE STRUCTURATION TERRITORIALE DE L'OLYMPIADE (PSTO)</u> <i>Volets professionnalisation des clubs, CT, ligues et création de club</i>	Non Le PSTO volet professionnalisation est cumulable avec les subventions <i>Développement de l'emploi sportif</i> de l'Agence nationale du Sport.
<u>PLAN NATIONAL MULTI-ACTIVITÉS (PNMA)</u>	Oui du fait d'objectifs différents et des aides financières événements complémentaires entre dispositifs.
<u>AIDES FINANCIÈRES ÉVÈNEMENTS</u>	



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : POUR QUOI ?

Les projets non éligibles



Le fonctionnement habituel d'un club

- Création d'une école d'escalade,
- Financement d'un encadrant professionnel,
- ...

Les projets menés en direction de **non licenciés** sans objectif de les licencier

Le financement de la **formation professionnelle**

Des subventions d'investissement

Rénovation ou mise en place d'une nouvelle SAE

Financement **d'une embauche**

- 
- [AFDAS](#)
 - [Plan de développement des compétences](#)
 - [CPF](#)

- 
- [PNSAE](#)
 - [Plan 5000 terrains de sport](#)

- 
- [PSTO FFME](#)
 - [PST ANS](#)



03

**PROJET SPORTIF
FÉDÉRAL :
COMMENT ?**

Les étapes clés



La Check List !

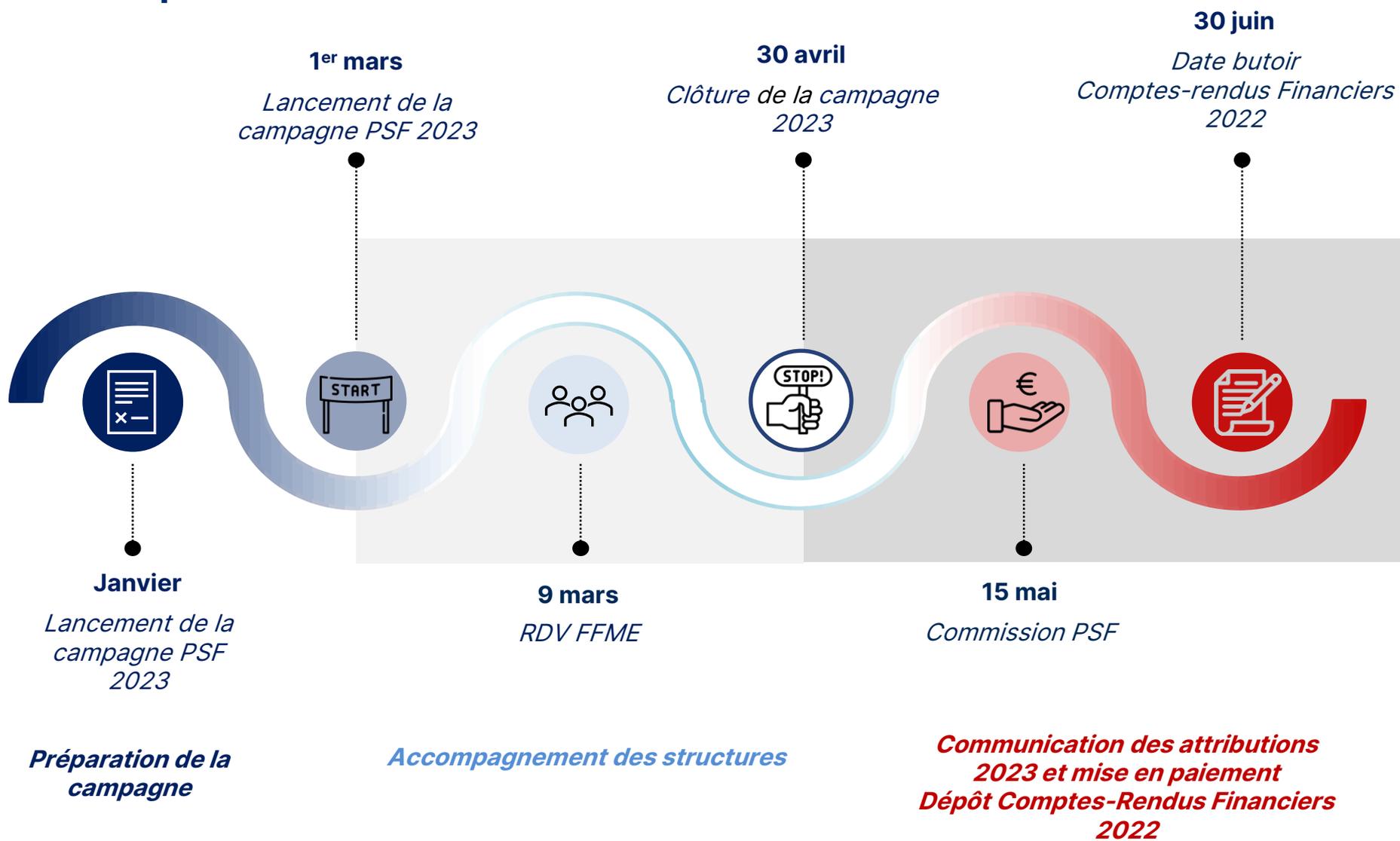
Le Compte Asso :
Déposer une subvention
pas à pas

Le Compte Asso :
Déposer un compte-rendu
financier pas à pas



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

Les étapes clés



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

Avant de commencer : la Check List !



Checklist des Projets Sportifs Fédéraux



Ce document a pour but de récapituler les documents importants à avoir à chaque début de campagne des PSF.

Attention, certains documents ne figurent pas dans cette liste. Ils sont mis à jour automatiquement (Statuts / liste des personnes dirigeantes). Si ces documents ne sont pas à jour, les modifications se font directement en préfecture (si modification => téléverser le récépissé sur LCA)

Documents obligatoires	
Rapport d'activité (PV d'AG)	Issu de l'AG la plus récente de votre structure (N-1 de votre demande). Ce document doit être daté et signé. <input type="checkbox"/>
Compte de Résultat	Document de la précédente saison sportive. (Exemple : demande PSF sur 2022-2023 => Compte de résultat de 2022) <input type="checkbox"/>
RIB	Vérifier que le document est à jour / effectuer le changement si besoin. (Sur Le Compte Asso et sur l'Intranet) <input type="checkbox"/>
Budget Prévisionnel	De la saison sportive en cours. (Demande PSF sur 2022-2023 => BP de 2023) <input type="checkbox"/>
Projet Associatif	Il justifie la cohérence de vos projets <input type="checkbox"/>

Documents fortement recommandés	
Bilan Financier / Rapport du commissaire aux comptes	Document produit le plus récemment. <input type="checkbox"/>

Cas particulier	
Compte rendu financier	Uniquement pour les structures ayant été subventionnées la saison sportive passée. (Demande sur la saison 2022-2023 => Compte rendu financier de 2021-2022) <input type="checkbox"/>

N : Année

Il est à noter que le Contrat Club doit être signé et téléversé dans votre espace. Si ce document est manquant, rapprochez-vous au plus vite du service compétent : licence@ffme.fr.

Contacts : psf@ffme.fr

VILLETTE Pierre : p.villette@ffme.fr / NITUSGAU Jonathan : lnitusgau@ffme.fr

Une « **Checklist PSF** » récapitulant les documents à téléverser sur votre espace *Le Compte Asso* est disponible.



Pour aller plus loin



[Projet Associatif](#)



[Centre de Ressources Sport DLA-CNOSF](#)



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

Un outil : Le Compte Asso (LCA)

La plateforme **LeCompteAsso** vous permet de déposer vos demandes PSF. Ci-dessous, les différentes étapes :

Identité de la structure



AIDES



[LCA](#)



[Guide
LCA](#)



[Vidéos
explicatives](#)



[FAQ
LCA](#)



BON À SAVOIR

- Il est conseillé d'utiliser les moteurs de recherche suivants : Chrome, Firefox ou Opéra.
- Vos codes de connexion restent inchangés.



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

1 - Page d'accueil : Gestion de votre structure et demande de subvention

 **FAQ** : pour toutes questions sur le fonctionnement de LCA

Assistance : en cas de problème technique du site

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE
N° RNA xxxxxxxxxxxx N° SIREN xxxxxxxxxxxx

Consulter/modifier les informations administratives →

1 Demander une subvention

Saisir les comptes-rendus financiers **2**

Informations sur votre structure

Affichage : Nom de votre structure / N° RNA / N° SIREN

Consulter/ Modifier les informations administratives : identité de votre structure, adresse, activités, **affiliation, RIB, ...**

- 1** Permet de faire une demande de subvention
- 2** Permet de saisir les Comptes-Rendus Financiers. Une fois le projet réalisé, rendez-vous dans cette partie pour rédiger votre compte-rendu.



Les informations administratives concernent toutes les demandes de subventions. Elles seront déjà renseignées lors de vos demandes de subvention.



Mettre à jour les documents en cas de changement : RIB ou autres



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

2 - Choix de la subvention – 1/3

Choix de la subvention PSF et le bon code de subvention

RECHERCHER UNE SUBVENTION

⚠ Les subventions proposées sont filtrées automatiquement à partir de l'adresse du siège de l'association. Il est possible de retirer ce filtre en activant le bouton "Afficher toutes les subventions".

1

Recherche

Code, libellé, dispositif, financeur

2

Nom du dispositif

Selectionnez un dispositif

Afficher toutes les subventions

^ PLUS DE CRITÈRES

Niveau territorial

Selectionnez un niveau territorial

Type instructeur ou financeur

Selectionnez un type instructeur ou financeur

Service instructeur ou financeur

Selectionnez un service instructeur ou un financeur

État

Non supprimé

Voir seulement les subventions actives

1 Code de la subvention PSF en fonction de votre région

2 Renseigner : *Agence nationale du Sport – Projets Sportifs Fédéraux*



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

2 - Choix de la subvention – 2/3

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (18)

Code	Libellé	Dispositif	Type	Financeurs	Campagne	Couverture
1262	FFME - Siège - Projet sportif fédéral	Agence nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux	Action	Fédération française de la montagne et de l'escalade - siège national	2023	national - France
1263	FFME - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	Agence nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux	Action	Fédération française de la montagne et de l'escalade - Auvergne-Rhône-Alpes	2023	régional - Auvergne-Rhône-Alpes
1264	FFME - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	Agence nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux	Action	Fédération française de la montagne et de l'escalade - Bourgogne-Franche-Comté	2023	régional - Bourgogne-Franche-Comté

Attention, vérifiez votre code de subvention !

Clubs et CT, choisissez le code de subvention propre à votre région.

Les ligues doivent inscrire le code : *1262 – Libellé du Siège*

Région

National – Réservé aux ligues



Retrouvez votre code de subvention par ici :

[Codes de subvention](#)



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

2 - Choix de la subvention – 3/3

DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

1

FFME - Siège - Projet sportif fédéral (code 1262)

Dispositif :
Agence nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux

Type de projet :
Action

Service(s) instructeur(s) :
Fédération française de la montagne et de l'escalade - siège national
8/10 quai de la Marne 75019 PARIS
psf@ffme.fr

Couverture :
national - France

Description :
Subventions aux ligues

Texte de référence / site internet :
Toutes les informations sont disponibles dans l'intranet fédéral > Ressources documentaires > PSF : https://www.montagne-escalade.com/site/BO/IN_Sommaire.php?rubrique=psf

Critères d'éligibilité :
Avoir signé la convention de coopération territoriale entre la ligue et la fédération et inscrire ses projets dans l'un des axes des projets sportifs fédéraux. Nombre de projets maximum par Ligue 6. Les objectifs à poursuivre dans vos projets : Au titre du développement de la pratique • Axe 1 : Diversifier la pratique des activités montagne/escalade ; • Axe 2 : Former dirigeants et intervenants bénévoles ; • Axe 3 : Développer les pratiques éco-responsables, prévenir les dérives, s'investir dans la prévention sécurité ; • Axe 4 : Développer les compétitions et l'entraînement en escalade et ski-alpinisme ; • Axe 5 : Proposer un projet innovant de développement ; • Axe 6 : Développer des actions à destination des publics en situation de handicap. Au titre de la promotion du sport santé • Axe 1 : Développer les pratiques sport santé bien être ou sport santé sur ordonnance médicale Au titre de l'accession au sport de haut niveau (pour les seuls clubs performances, les pôles espoirs et les ligues) : Choisir l'objectif qui vous convient le mieux. Les actions, visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques, seront valorisées et en particulier : • Les actions en direction de la pratique féminine et de l'encadrement : tous les axes peuvent être concernés ; • Les actions en direction de la pratique parasport, du sport-santé et du sport éducation. Les actions renforçant la lutte contre toutes formes de dérives (discriminations, LGBTphobies, séparatisme et radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles) feront l'objet d'une attention particulière.

SÉLECTIONNER UN SOUS-DISPOSITIF

Besoin d'aide ?

Projets sportifs fédéraux : du 16/03/2022 au 15/05/2022

2



SUIVANT >

1 Présentation succincte des PSF

2 Date d'ouverture de la campagne



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

3 – Sélection du demandeur et choix du représentant

SÉLECTIONNER LE REPRÉSENTANT LÉgal, LE SIGNATAIRE ET LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

☑ Cochez les cases pour sélectionner les différents acteurs du projet. Un acteur peut avoir plusieurs rôles.

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Adresse électronique	Représentant	Signataire	Chargé du dossier	Actions
Madame	***XXX	XXX**	Chargée de mission	01XXXXXXXX	mailXXX@ffme.fr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	 
Monsieur	****XXX	XXX***	Autres	01XXXXXXXX	mailXxx@ffme.fr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	 
Madame	**XXX	XXX*	Autres	06XXXXXXXX	psf@ffme.fr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	 
Monsieur	*****XXX	XXX*****	Président	01XXXXXXXX	presidentmail@ffme.fr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	 
Madame	***XXX	XXX	Secrétaire générale	06XXXXXXXX	SGmail@ffme.fr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	 
Monsieur	*****XXX	XXX***	Trésorier	06XXXXXXXX	Trésomail@ffme.fr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	 

1

1 Chaque fonction doit être attribuée. Elles peuvent être attribuées à une seule et même personne.

+ Ajouter un profil



Si la personne signataire n'est pas le président de la structure, une délégation de signature devra être téléversée.



[Modèle de délégation de signature](#)



La partie « sélection du demandeur » peut-être déjà définie si la partie « informations sur votre structure » a déjà été remplie et mise à jour.



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

4 - Pièces justificatives : téléverser et vérifier les documents

Télécharger
le document

Téléverser
le document

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l'an passé ?

1

Oui Non

LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

2

Type	Origine	Nom	Date de production / Chargement	Année de validité	Commentaires	Actions
Projet de l'association *	Association	Projet Asso_2021.pdf	01/03/2021 12h00	2023		 
Statuts *	RNA	Non défini	05/05/2022 10h00	2023		
Liste des dirigeants *	RNA	Non défini	05/05/2022 11h00	2023		
Rapport d'activité *	Association	Rapport d'activité_2022.pdf	20/03/2023 10h30	2023		 
Budget prévisionnel *	Association	Budget 2023.pdf	20/03/2023 10h31	2023		 
Comptes annuels *	Association	Comptes annuels XXXX_2022.pdf	17/03/2023 15h00	2023		 
Rapport du commissaire au compte / Bilan financier	Association	Bilan Financier_2022.pdf	20/03/2023 10h32	2023		 
Coordonnées bancaires (RIB) *	Association	RIB_StructXXXXXX_BanqueXXXX.pdf	06/05/2020 13h30	2023		

1 Si « Oui » et que votre projet a été réalisé, il faudra téléverser le Compte-Rendu Financier de la campagne précédente.

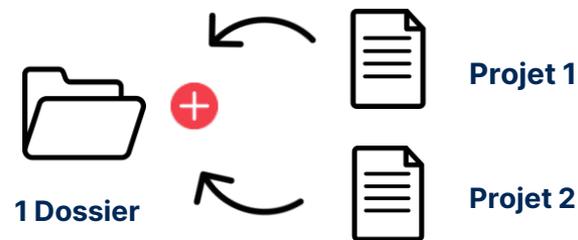
2 Les documents doivent être les plus récents (saison actuelle ou précédente).

Les documents marqués d'une astérisque sont obligatoires pour valider l'éligibilité de votre dossier.



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

5 – Rédaction du projet : saisir le(s) projet(s)



DEMANDE DE SUBVENTION

DOSSIER N° 23-001342 ← - - - - **Numéro du dossier**

1

Sélection de la subvention

2

Sélection du demandeur

3

Pièces justificatives

4

Description des projets

5

Attestation et soumission

CONSULTER / SAISIR LES PROJETS



Aucun projet.

← PRÉCÉDENT

1

SUIVANT →



Saisir un projet.

Si vous avez plusieurs projets, pensez à cliquer sur cet icône pour saisir le projet suivant.

1

Une fois le(s) projet(s) saisi(s), cliquez sur **suivant** pour accéder à la transmission du dossier



Qui peut m'aider ?



Tous les champs avec une astérisque sont obligatoires pour passer à l'étape suivante.

Pensez à cliquer sur **Enregistrer** après chaque rubrique



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

6 – Attestation et validation : l'attestation

1

ATTESTATIONS

Pour valider cette demande de subvention, merci de remplir tous les champs de ce formulaire.

Je soussigné(e), **XXX XXX** représentant(e) légal(e) de l'association XXX - NOM DE L'ASSOCIATION - XXX déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants);
- exactes les informations administratives dans l'écran « Informations administratives » du compte association;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte:
que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de 1 500 €;
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association;

Fait le JJ/MM/AAAA à

2

VOIR LE RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE

← PRÉCÉDENT

3

TRANSMETTRE AU SERVICE INSTRUCTEUR →

1 Toutes les cases doivent être cochées

2 Télécharger le CERFA du dossier

3 Transmission du dossier.



Attention l'étape 3 **n'est pas la dernière étape.**
Votre dossier **NE SERA PAS TRANSMIS** si vous vous arrêtez là.

Voir l'étape suivante de [Validation](#).



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

6 – Attestation et validation : la validation

ATTESTATIONS

Pour valider cette demande de subvention, merci de remplir tous les champs de ce formulaire.

Je soussigné(e), **XXX XXX** représentant(e) légal(e) de l'association XXX - NOM DE L'ASSOCIATION - XXX déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarato
- exactes les informations administratives dans l'écran « Informations administratives » du compte associa
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subve
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue ent
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en na

inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

demander une subvention de 1 500 €;
 que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association;

Fait le JJ/MM/AAAA à XXX

← PRÉCÉDENT

Confirmer la transmission de la demande :

Cette action va permettre de transmettre votre demande au service instructeur.

Elle ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Une fois transmise, vous pourrez récupérer le Cerfa de la demande au format PDF à l'étape 3.

Souhaitez-vous continuer ?

✓ Confirmer la transmission de la demande

✗ Annuler



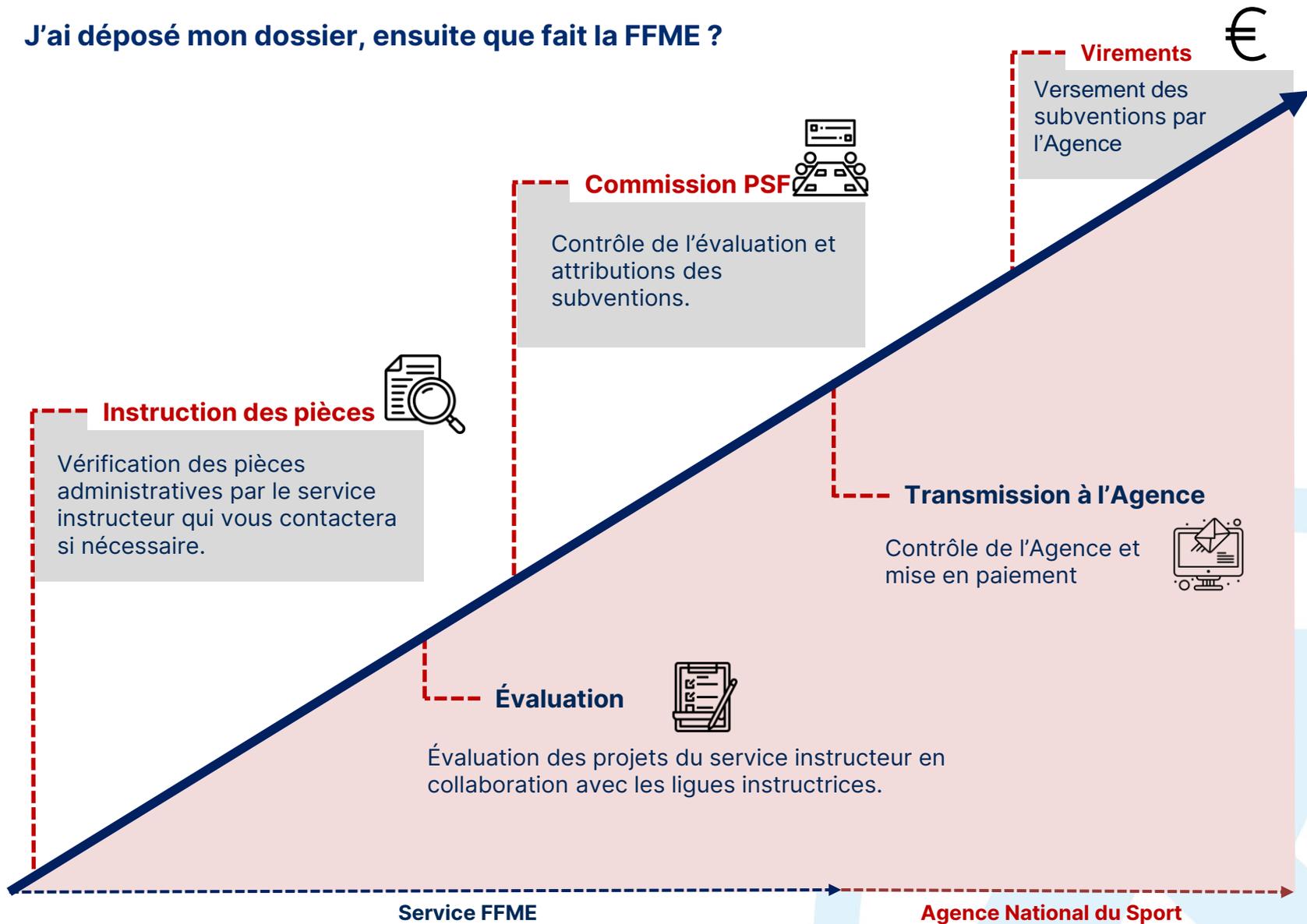
Attention !

Il est impératif d'attendre que cette fenêtre apparaisse pour ensuite cliquer sur « **Confirmer la transmission de la demande** » et envoyer votre dossier au service instructeur.



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

J'ai déposé mon dossier, ensuite que fait la FFME ?



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

Le Compte-Rendu Financier (CR Financier)

ÉCHÉANCES

Date butoir du Compte-Rendu Financier au 30/06/2023.

Aucun report ne sera possible.

Qu'est-ce que c'est ?

- ▶ Il permet de faire le bilan de votre projet et de justifier l'utilisation de la subvention auprès de l'Agence nationale du Sport.
- ▶ Il est **OBLIGATOIRE** de le remplir et de le transmettre.
- ▶ Il est à compléter et à transmettre via [LeCompteAsso](#)

Si la date butoir n'est pas respectée, la **subvention devra être remboursée.**

Sa structure

- ▶ Commentaire sur la réalisation de votre projet
- ▶ Retour sur les objectifs initialement fixés lors du dépôt de projet
- ▶ Constat sur le projet (différence ou écart ?)
- ▶ Montant de la subvention dépensée
- ▶ Budget réalisé
- ▶ Explication des écarts entre le budget projeté et réalisé



Toute subvention publique doit être justifiée.

Les comptes-rendus financiers sont obligatoires et permettent de vérifier le bon usage de l'aide accordée.



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

Compte-Rendu Financier (CR Financier) : Où ? Comment ?

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

2 SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

N° RNA WXXXXXXXXXX

N° SIREN XXXXXXXXX

Consulter/modifier les informations administratives →

Demander une subvention

1 Saisir les comptes-rendus financiers

1 Saisir les Comptes-Rendus Financiers ou **2** Suivi des démarches => Voir les Comptes-Rendus Financiers



INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR REMPLIR UN COMPTE-RENDU FINANCIER

- Le projet a-t-il été réalisé ?
- Date de réalisation du projet
- Le public visé a-t-il bénéficié de ce projet ?
- Budget :
 - Y a-t-il un écart entre le budget prévisionnel et le réalisé ?
 - Si oui, le montant de la subvention a-t-il été dépensé ?



Qui peut m'aider ?



LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL : COMMENT ?

Compte-Rendu Financier (CR Financier) : conseils

Subventions réalisées

Financements

La colonne "Montant demandé prévisionnel" indique le montant que vous avez saisi au moment de la transmission de votre demande de subvention. On entend par "montant réalisé" le montant consommé de la subvention qui a été accordée à votre association.

Type	Intitulé	Montant demandé prévisionnel	Montant réalisé	Actions
Fédérations sportives	Fédération française de la montagne et de l'escalade - siège national	3 000 €	<input type="text"/>	 

Pour renseigner la subvention réalisée, il faut indiquer le montant réalisé dans le champ correspondant puis enregistrer

Données chiffrées: annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées au projet subventionné *

Saisir les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple: quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Explication et justifications des écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel du projet et le budget final exécuté *

Saisir les explications et justifications des écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel du projet et le budget final exécuté

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet subventionné

Saisir les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet subventionné

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée

Saisir les observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée

ENREGISTRER

L'annexe permet de justifier votre budget réalisé.

Les champs marqués d'une astérisque sont obligatoires.

Vigilance

Il n'est pas possible d'inscrire un montant de subvention supérieur à celui perçu pour votre projet.

Ne faire « suivant » que si les modifications pour chaque projet ont été enregistrées.



04 À VOUS DE JOUER !

À ne pas oublier !



Les outils et ressources
documentaires

Qui peut m'aider ?



À VOUS DE JOUER !

À NE PAS OUBLIER

Technique



- ▶ Vérifier que chaque document téléversé remplisse les conditions (bonne date, signature si nécessaire...)
- ▶ Enregistrer chaque modification **ENREGISTRER**
- ▶ Valider la transmission du dossier par :
« **Confirmer la transmission de la demande** »

Budget



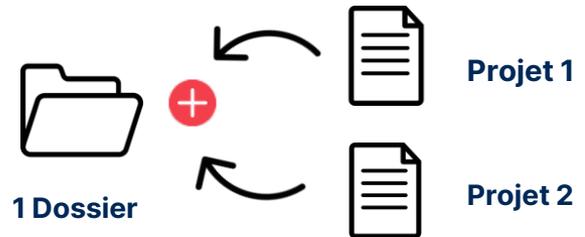
- ▶ *Budget Prévisionnel doit être équilibré.* Les dépenses doivent être égales aux recettes.
- ▶ La subvention doit représenter au maximum 66% du montant total du projet.
- ▶ Une fois le projet réalisé, le budget ne doit pas être excédentaire.



Bon à savoir

Pour toutes questions sur votre projet, pensez à communiquer au service instructeur les informations suivantes :

- **Votre numéro de dossier**
- Nom du club



Un dossier regroupe l'ensemble de vos projets PSF.

ÉCHÉANCES

Vos Comptes-Rendus Financiers (CRF) doivent être déposés avant le 30/06/2023.

Dépôt via le site Le Compte Asso



À VOUS DE JOUER !

Outils et ressources documentaires

Informations générales



[Le Projet Sportif
Fédéral](#)



[La note de
cadrage](#)



[La note
d'information](#)

 **HandiGuide**
des sports

[Le Handiguide](#)



[FAQ PSF](#)



Le RDV FFME
(à venir)

Construction de projet



[Projet Associatif](#)



[La checklist PSF](#)



[PSF : trame de
rédaction d'un projet](#)



[Aide à la
construction du
budget](#)

Le Compte Asso



[LCA](#)



[Guide LCA](#)



[Vidéos
explicatives](#)



[FAQ LCA](#)



CONTACTS ET COORDONNÉES

Service instructeur national

Mail : psf@ffme.fr

Pierre VILLETTE

Tél : 01 88 40 27 48

Mail : p.villette@ffme.fr

Victor MARTINET

Tél : 07 80 94 04 24

Mail : v.martinet@ffme.fr

Jonathan NITUSGAU

Tél : 06 47 66 42 59

Mail : j.nitusgau@ffme.fr

Léo VANNIER

Mail : l.vannier@ffme.fr

Service Civique (à venir)

Mail :

Ligues instructrices

NORMANDIE

Maxime LEHODEY

Tél : 07 66 78 26 87

Mail : m.lehodey@normandie.ffme.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Clément BONHOMME

Tél : 06 06 49 65 79

Mail : c.bonhomme@hdf.ffme.fr

GRAND EST

Isabelle WACK

Tél : 06 68 57 86 65

Mail : president@grandest.ffme.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Antoine CALVARY

Tél : 06 32 25 95 29

Mail : a.calvary@na.ffme.fr

SUD

Amar KELTOUMI

Tél : 07 68 72 16 26

Mail : a.keltoumi@provence-alpes-cote-d-azur.ffme.fr

OCCITANIE

Anne GEERNAERT

CT 09-46-81-82-65

Tél : 06 43 74 29 00

Mail : a.geernaert@occitanie.ffme.fr

Pierre PUJO

CT 30-34-12-48-66-11

Tél : 07 88 83 48 70

Mail : p.pujo@occitanie.ffme.fr

Clément VANRECHEM

CT 31-32

Tél : 07 86 37 91 17

Mail : c.vanrechem@occitanie.ffme.fr

Aurélien MARTIN

CT 09-46-81-82-65

Tél : 07 72 20 66 07

Mail : a.martin@occitanie.ffme.fr

CONTACTS ET COORDONNÉES

Service instructeur national

Mail : psf@ffme.fr

Pierre VILLETTE

Tél : 01 88 40 27 48

Mail : p.villette@ffme.fr

Victor MARTINET

Tél : 07 80 94 04 24

Mail : v.martinet@ffme.fr

Jonathan NITUSGAU

Tél : 06 47 66 42 59

Mail : j.nitusgau@ffme.fr

Léo VANNIER

Mail : l.vannier@ffme.fr

Service Civique (à venir)

Mail :

Ligues suivies par le service instructeur

ILE-DE-FRANCE

Pierre VILLETTE

Tél : 01 88 40 27 48

Mail : p.villette@ffme.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

Pierre VILLETTE

Tél : 01 88 40 27 48

Mail : p.villette@ffme.fr

BRETAGNE

Pierre VILLETTE

Tél : 01 88 40 27 48

Mail : p.villette@ffme.fr

PAYS DE LA LOIRE

Victor MARTINET

Tél : 07 80 94 04 24

Mail : v.martinet@ffme.fr

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Victor MARTINET

Tél : 07 80 94 04 24

Mail : v.martinet@ffme.fr

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Jonathan NITUSGAU

Tél : 06 47 66 42 59

Mail : j.nitusgau@ffme.fr

RÉUNION

Jonathan NITUSGAU

Tél : 06 47 66 42 59

Mail : j.nitusgau@ffme.fr

MARTINIQUE

Jonathan NITUSGAU

Tél : 06 47 66 42 59

Mail : j.nitusgau@ffme.fr
